

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
—  
COURBEVOIE  
—

①1 N° de publication : **3 102 112**

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **19 11742**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **B 60 N 2/80** (2019.12), B 60 N 2/58

⑫

## BREVET D'INVENTION

B1

⑤4 Appui-tête de siège de véhicule automobile.

②2 Date de dépôt : 21.10.19.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public  
de la demande : 23.04.21 Bulletin 21/16.

④5 Date de la mise à disposition du public du  
brevet d'invention : 12.11.21 Bulletin 21/45.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche :

*Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : *TESCA France SAS* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : *CONNAN Patrice, NOIRET  
Dominique et BONTE Emmanuel.*

⑦3 Titulaire(s) : *TESCA France SAS.*

⑦4 Mandataire(s) : *STRATO-IP.*

FR 3 102 112 - B1



## Description

### Titre de l'invention : Appui-tête de siège de véhicule automobile

- [0001] L'invention concerne un appui-tête de siège de véhicule automobile et une coiffe d'un tel appui-tête.
- [0002] Il est connu de réaliser un appui-tête de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :
- [0003] • une armature tubulaire métallique de montage sur un dossier dudit siège, ladite armature présentant deux tiges parallèles sensiblement verticales,
- un bloc de rembourrage dans lequel est logé le haut de ladite armature,
  - une coiffe de garnissage dudit bloc, ladite coiffe comprenant une pluralité de formats de revêtement assemblés entre eux par couture définissant des talons de couture saillant vers l'intérieur, ladite coiffe présentant deux orifices de passage desdites tiges et une bouche de retournement s'étendant transversalement entre lesdits orifices et une couture de liaison d'un format frontal, de recouvrement d'une face frontale dudit bloc, à un format inférieur, de recouvrement de la face inférieure dudit bloc.
- [0004] On précise qu'un talon de couture correspond à la zone de coiffe s'étendant entre ladite couture et le bord de coiffe situé à sa proximité immédiate.
- [0005] La fonction de la bouche de retournement est de permettre de placer les talons de couture à l'intérieur de la coiffe une fois les coutures réalisées.
- [0006] Il est connu de réaliser la bouche de retournement à l'interface entre deux formats, ladite interface étant dépourvue de couture au niveau de ladite bouche.
- [0007] Avec une telle façon de procéder, on est amené à prévoir la liaison entre le format frontal et le format inférieur en y interposant un format intermédiaire (pourvu du repère 20 sur la figure 3), présentant une faible largeur, la bouche étant située entre ledit format inférieur et ledit format intermédiaire.
- [0008] La présence de ce format intermédiaire entraîne une complexification de la découpe des formats, et également des pertes de matière liées à cette découpe additionnelle.
- [0009] Par ailleurs, on observe une complexification de la confection de la coiffe liée à la présence de ce format intermédiaire qu'il est difficile d'assembler en raison de sa faible largeur.
- [0010] Enfin, la bouche ne présente pas toujours l'étanchéité requise quand le bloc est issu d'un mélange précurseur de mousse injecté à l'intérieur de la coiffe, ladite mousse en formation risquant de fuir au travers de ladite bouche.
- [0011] L'invention a pour but de pallier ces inconvénients.
- [0012] A cet effet, et selon un premier aspect, l'invention propose un appui-tête de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

- [0013] • une armature tubulaire métallique de montage sur un dossier dudit siège, ladite armature présentant deux tiges parallèles sensiblement verticales,
  - un bloc de rembourrage dans lequel est logé le haut de ladite armature,
  - une coiffe de garnissage dudit bloc, ladite coiffe comprenant une pluralité de formats de revêtement assemblés entre eux par couture définissant des talons de couture saillant vers l'intérieur, ladite coiffe présentant deux orifices de passage desdites tiges et une bouche de retournement s'étendant transversalement entre lesdits orifices et une couture de liaison d'un format frontal, de recouvrement d'une face frontale dudit bloc, à un format inférieur, de recouvrement de la face inférieure dudit bloc,
- [0014] ledit appui-tête présentant en outre les caractéristiques suivantes :
- [0015] • ledit format inférieur présente un pli transversal saillant vers l'intérieur entre lesdits orifices et ladite couture de liaison, de manière à amener deux pans dudit format à se plaquer l'un contre l'autre,
  - ledit pli est pourvu d'une fente s'étendant entre deux zones de pli non fendues, ladite fente formant ouverture de ladite bouche formée par lesdits pans,
  - lesdits pans sont maintenus en place par deux coutures latérales disposées de part et d'autre desdits pans et en-dessous dudit pli.
- [0016] Dans cette description, les termes de positionnement dans l'espace (inférieur, transversal, latéral, avant, arrière, vertical, horizontal, haut, bas, ...) sont pris en référence à l'appui-tête disposé en configuration d'utilisation dans le véhicule.
- [0017] Par « face frontale », on entend la face avant de réception de la tête du passager, ou éventuellement la face arrière opposée à ladite face de réception.
- [0018] Avec l'agencement proposé, la découpe des formats est simplifiée et on supprime les pertes de matière qui étaient liées à la découpe du format intermédiaire connu de l'art antérieur.
- [0019] L'absence de format intermédiaire permet de s'affranchir de son assemblage, ce qui simplifie la confection de la coiffe puisque la jonction est assurée directement entre le format inférieur et le format frontal.
- [0020] Le placage des pans l'un contre l'autre permet de conférer à la bouche une étanchéité satisfaisante quand le bloc est issu d'un mélange précurseur de mousse injecté à l'intérieur de la coiffe.
- [0021] Le maintien des pans en place est assuré à la fois par les deux coutures latérales, qui assurent un maintien bas, et par les zones de pli, qui assurent un maintien haut.
- [0022] Enfin, on dispose d'un positionnement aisé des pans l'un contre l'autre lors de la confection du fait de l'indexation réalisée par les zones de plis.
- [0023] Selon un deuxième aspect, l'invention propose une coiffe d'un tel appui-tête.

[0024] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures jointes, dans lesquelles :

[0025] [fig.1] est une vue schématique en perspective d'un appui-tête selon une réalisation,

[0026] [fig.2] est une vue schématique en perspective partielle écorchée de l'appui-tête de la figure 1,

[0027] [fig.3] est une vue analogue à la figure 2 selon une réalisation de l'art antérieur (le format intermédiaire de l'art antérieur, qui est supprimé selon l'invention, étant pourvu du repère 20).

[0028] En référence aux figures 1 et 2, on décrit un appui-tête 1 de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

[0029] • une armature tubulaire métallique de montage sur un dossier dudit siège, ladite armature présentant deux tiges 2 parallèles sensiblement verticales,

[0030] • un bloc de rembourrage – non visible sur les figures, ledit bloc étant notamment en mousse moulée, notamment de polyuréthane – dans lequel est logé le haut de ladite armature,

• une coiffe 3 de garnissage dudit bloc, ladite coiffe comprenant une pluralité de formats 4,5 de revêtement – par exemple à base de textile ou de cuir – assemblés entre eux par couture définissant des talons de couture 7 saillant vers l'intérieur, ladite coiffe présentant deux orifices 8 de passage desdites tiges et une bouche 9 de retournement s'étendant transversalement entre lesdits orifices et une couture de liaison 6 d'un format frontal 4 – ici avant -, de recouvrement d'une face frontale – ici avant – dudit bloc, à un format inférieur 5, de recouvrement de la face inférieure dudit bloc,

[0031] ledit appui-tête présentant en outre les caractéristiques suivantes :

[0032] • ledit format inférieur présente un pli 10 transversal saillant vers l'intérieur entre lesdits orifices et ladite couture de liaison, de manière à amener deux pans 11 dudit format à se plaquer l'un contre l'autre,

• ledit pli est pourvu d'une fente 12 s'étendant entre deux zones de pli 13 non fendues, ladite fente formant ouverture de ladite bouche formée par lesdits pans,

• lesdits pans sont maintenus en place par deux coutures latérales 14 disposées de part et d'autre desdits pans et en-dessous dudit pli.

[0033] Selon une réalisation non représentée, l'armature est conformée de manière à présenter une forme générale en U renversé dont les branches définissent les tiges 2.

[0034] Selon la réalisation représentée, des découpes 15 en L sont réalisées dans le format inférieur 5 en extrémités du pli 10, les coutures latérales 14 étant positionnées le long de la branche horizontale du L, ceci sans qu'il soit requis de prévoir que lesdites coutures se positionnent le long de la branche verticale du L, ce qui simplifie la

confection de la coiffe 3.

[0035] Selon une réalisation, la coiffe 3 est chaussée sur le bloc.

[0036] Selon une autre réalisation, le bloc est issu d'un mélange précurseur de mousse – notamment de polyuréthane – injecté dans la coiffe 3, de sorte que ladite coiffe soit surmoulée par ledit bloc.

[0037] On décrit enfin une coiffe 3 pour un tel appui-tête 1, ladite coiffe comprenant une pluralité de formats 4,5 de revêtement assemblés entre eux par couture définissant des talons de couture 7 saillant vers l'intérieur, ladite coiffe présentant deux orifices 8 de passage de tiges 2 et une bouche 9 de retournement s'étendant transversalement entre lesdits orifices et une couture de liaison 6 d'un format frontal 4 – ici avant – à un format inférieur 5 de ladite coiffe, ladite coiffe présentant en outre les caractéristiques suivantes :

- [0038]
- ledit format inférieur présente un pli 10 transversal saillant vers l'intérieur entre lesdits orifices et ladite couture de liaison, de manière à amener deux pans 11 dudit format à se plaquer l'un contre l'autre,
  - ledit pli est pourvu d'une fente 12 s'étendant entre deux zones de pli 13 non fendues, ladite fente formant ouverture de ladite bouche formée par lesdits pans,
  - lesdits pans sont maintenus en place par deux coutures latérales 14 disposées de part et d'autre desdits pans et en-dessous dudit pli.

## Revendications

[Revendication 1]

Appui-tête (1) de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

- une armature tubulaire métallique de montage sur un dossier dudit siège, ladite armature présentant deux tiges (2) parallèles sensiblement verticales,
- un bloc de rembourrage dans lequel est logé le haut de ladite armature,
- une coiffe (3) de garnissage dudit bloc, ladite coiffe comprenant une pluralité de formats (4,5) de revêtement assemblés entre eux par couture définissant des talons de couture (7) saillant vers l'intérieur, ladite coiffe présentant deux orifices (8) de passage desdites tiges et une bouche (9) de retournement s'étendant transversalement entre lesdits orifices et une couture de liaison (6) d'un format frontal (4), de recouvrement d'une face frontale dudit bloc, à un format inférieur (5), de recouvrement de la face inférieure dudit bloc,

ledit appui-tête étant caractérisé en ce que :

- ledit format inférieur présente un pli (10) transversal saillant vers l'intérieur entre lesdits orifices et ladite couture de liaison, de manière à amener deux pans (11) dudit format à se plaquer l'un contre l'autre,
- ledit pli est pourvu d'une fente (12) s'étendant entre deux zones de pli (13) non fendues, ladite fente formant ouverture de ladite bouche formée par lesdits pans,
- lesdits pans sont maintenus en place par deux coutures latérales (14) disposées de part et d'autre desdits pans et en-dessous dudit pli.

[Revendication 2]

Appui-tête selon la revendication 1, caractérisé en ce que des découpes en L (15) sont réalisées dans le format inférieur (5) en extrémités du pli (10), les coutures latérales (14) étant positionnées le long de la branche horizontale du L.

[Revendication 3]

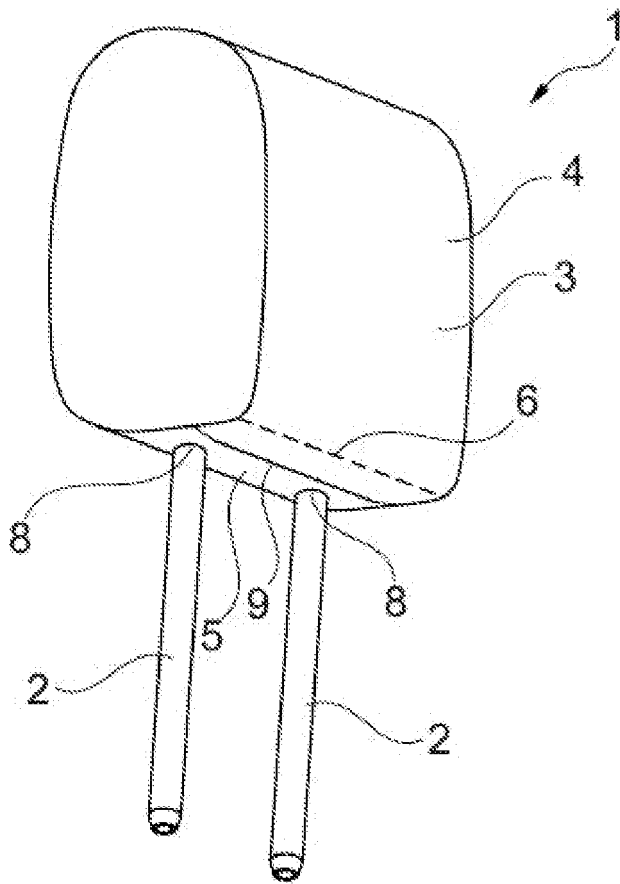
Appui-tête selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la coiffe (3) est chaussée sur le bloc.

[Revendication 4] Appui-tête selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le bloc est issu d'un mélange précurseur de mousse injecté dans la coiffe (3), de sorte que ladite coiffe soit surmoulée par ledit bloc.

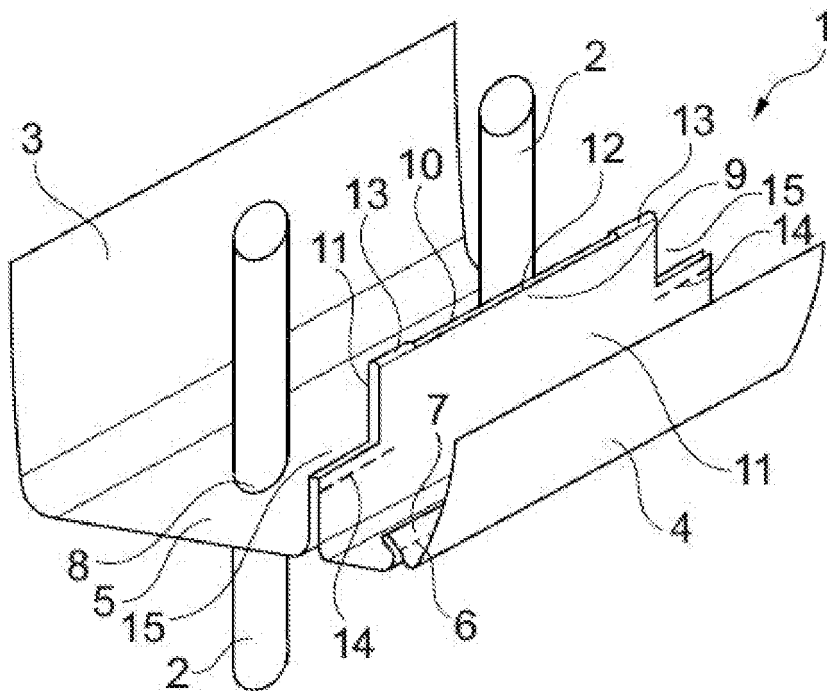
[Revendication 5] Coiffe (3) pour un appui-tête selon l'une quelconque des revendications précédentes, ladite coiffe comprenant une pluralité de formats (4,5) de revêtement assemblés entre eux par couture définissant des talons de couture (7) saillant vers l'intérieur, ladite coiffe présentant deux orifices (8) de passage de tiges (2) et une bouche (9) de retournement s'étendant transversalement entre lesdits orifices et une couture de liaison (6) d'un format frontal (4) à un format inférieur (5) de ladite coiffe, ladite coiffe étant caractérisée en ce que :

- ledit format inférieur présente un pli (10) transversal saillant vers l'intérieur entre lesdits orifices et ladite couture de liaison, de manière à amener deux pans (11) dudit format à se plaquer l'un contre l'autre,
- ledit pli est pourvu d'une fente (12) s'étendant entre deux zones de pli (13) non fendues, ladite fente formant ouverture de ladite bouche formée par lesdits pans,
- lesdits pans sont maintenus en place par deux coutures latérales (14) disposées de part et d'autre desdits pans et en-dessous dudit pli.

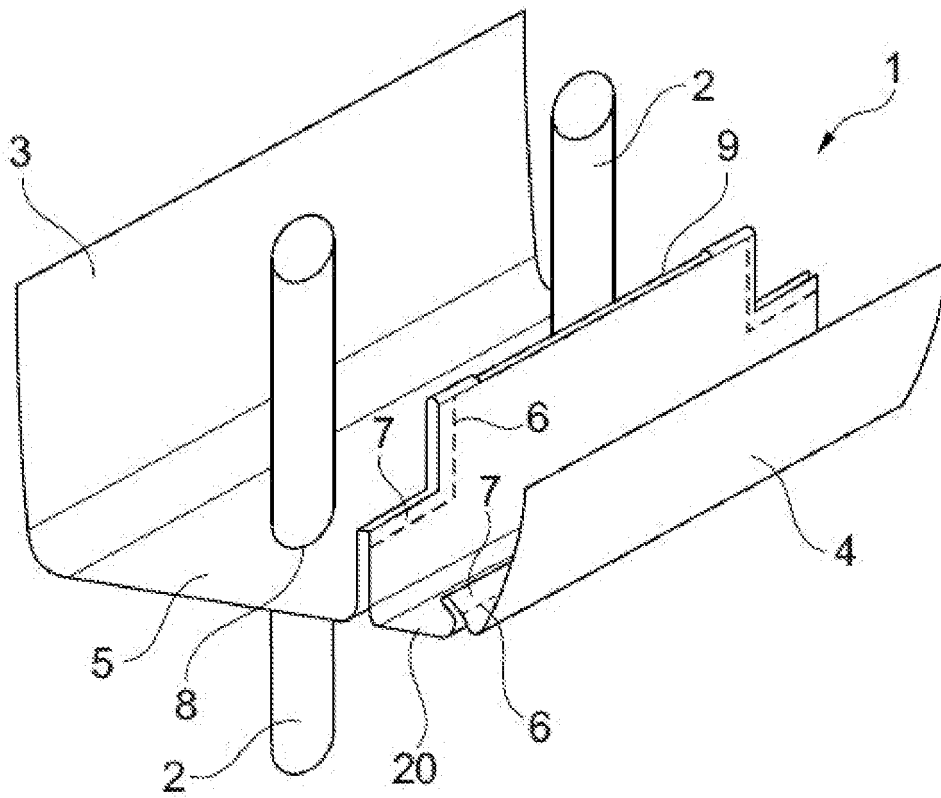
[Fig. 1]



[Fig. 2]



[Fig. 3]



# RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

## OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

## CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

Le demandeur a maintenu les revendications.

Le demandeur a modifié les revendications.

Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

## DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

**1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN  
CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION**

NEANT

**2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN  
TECHNOLOGIQUE GENERAL**

EP 0 712 755 A1 (CESA [FR])  
22 mai 1996 (1996-05-22)

FR 2 752 784 A1 (TACHI S CO [JP])  
6 mars 1998 (1998-03-06)

US 5 896 823 A (ISHIKAWA HIYOSHI [JP] ET  
AL) 27 avril 1999 (1999-04-27)

**3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND  
DE LA VALIDITE DES PRIORITES**

NEANT